

Programme – J.415

Ouverture de la session

ASPECTS JURIDIQUES

J.415A

1. Introduction
 - Les Lois ALUR et ÉLAN
2. Le cadre juridique
 - Le règlement de copropriété
 - Le syndicat des copropriétaires
 - Le syndic
 - Le conseil syndical
3. Les aspects pratiques des assemblées générale de copropriété
 - L'assemblée générale organe de décision du syndicat
 - La convocation et les pièces à joindre
 - La participation
 - La représentation
 - Les limites des compétences de l'assemblée générale
 - La tenue de l'assemblée générale
 - Décisions de l'assemblée générale
 - Les majorités requises
 - La notification des décisions
 - La contestation des décisions

Focus sur les ordonnances à venir

ASPECTS RELATIONNELS

J.415B

4. Réaliser un bilan
 - Des expériences réussies
 - Des difficultés rencontrées
5. Animer
 - Produire – Faciliter – Réguler
 - Informer et organiser les échanges
 - Utiliser les outils de la communication
6. Gérer
 - Les conflits :
 - Gérer les relations interpersonnelles conflictuelles au sein d'un groupe
 - Faire face à l'hostilité des participants
 - Les individus et les sous-groupes :
 - Gérer les bavards, les silencieux, les opposants, les experts vrais ou faux, et toutes les personnes composant une assemblée générale de copropriété
7. Prendre des décisions
 - Et surtout rechercher le consensus avec des assemblées composites : propriétaires occupants et investisseurs, résidences secondaires ou principales...

Clôture et évaluation de fin de session

Objectifs

- Maîtriser le cadre réglementaire et législatif
- Savoir piloter l'organisation d'une Assemblée Générale (convocation, pouvoirs, majorité, sanctions légales)
- Animer une AG de copropriété : préparer, organiser, veiller aux conditions matérielles, animer la réunion, utiliser toutes les ressources de la dynamique des groupes.

Personnes concernées

- Gestionnaires et assistant(e)s de gestion souhaitant maîtriser la tenue des assemblées générales et toute personne animant et/ ou participant à des assemblées de copropriété.
- Présidents ou membres de Conseil Syndical

Prérequis

- Connaissances de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et de son décret d'application n°67-223 du 17 mars 1967.

Méthodologie – Évaluation

- Formation associant les aspects théoriques et les conseils pratiques.
- Remise d'un document support, synthèse de la formation.
- Mise en œuvre pratique à travers un quizz sur les règles de majorités.
- Échanges interactifs
- Remise d'une attestation d'évaluation sur les acquis, en fin de formation

Animation

- Formateur spécialisé en Administration de biens de copropriété
- 20 années d'exercice au sein de cabinets.

Dates

14-15-16 juin 2021 / 4-5-6 octobre 2021

Prix
1850€ HT

Lieux
Paris 75009

 CONTACT
Karine JAFFREDO
 01 42 93 62 81
 Formation-inter@ceflu.fr
www.ceflu.com